

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 21

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En effet, il fut le premier élève admis à entrer à l'Ecole Spéciale qui venait d'être créée par les vénérés professeurs qui ont doté la Suisse romande d'une école technique supérieure. Cette courageuse initiative mérite notre admiration, mais nous devons aussi un tribut de reconnaissance aux premiers élèves de cette Ecole. Il fallait quelque courage pour confier son avenir à une entreprise modeste, sans appui officiel, alors que l'Ecole Centrale de Paris formait dès longtemps et avec une réputation méritée, nombre d'ingénieurs civils de langue française.

La concurrence de l'Ecole Polytechnique fédérale, alors à ses débuts, n'était pas non plus négligeable.

Alexis Chessex, diplômé en 1855, commença son activité technique en 1856 dans les ateliers mécaniques de Reichshoffen dirigés par notre compatriote l'ingénieur de Blonay. Après un court stage il devint chef du bureau de dessin, poste qu'il occupa jusqu'en 1864. Après quelques mois passés à Paris comme associé de M. l'ingénieur Pillichody qui y avait créé un bureau d'ingénieur civil, il accepta pendant deux ans une place de dessinateur au chemin de fer de l'Est.

Il mit fin à cette période d'exil en se fixant à Collonge auprès de sa famille et eut dès lors une activité multiple, tantôt au bénéfice de la commune des Planches qui trouva en lui un membre dévoué, tantôt auprès de son frère, notre regretté ami Clément Chessex, tantôt au service de tous ceux qui faisaient appel à son inépuisable complaisance. L'un de ses travaux principaux fut l'étude et le contrôle de la construction du nouveau réservoir de Sonzier.

Tous ceux qui ont approché notre honoré collègue ont apprécié sa modestie, son bon sens pratique qui n'excluait pas l'imagination et sa parfaite loyauté.

Ils gardent de lui un affectueux souvenir. A. V.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Circulaire du Comité central.

HONORÉS COLLÈGUES,

Le Comité central avait l'intention de présenter à l'assemblée des délégués du 23 août, à Lausanne, un rapport sur les expériences qu'il a faites en matière de concours et de provoquer une discussion sur cette question. Malheureusement, ce tractandum dut être supprimé, faute de temps. Mais le dernier cas, celui du *concours pour le bâtiment des assurances, à Lucerne*, nécessite les éclaircissements suivants :

Primitivement, la Caisse nationale d'assurance avait décidé d'ouvrir un concours restreint, entre 10 architectes. Mais, ensuite de nombreuses réclamations, entre autres celles de notre Société, on ouvrit un concours général. Fr. 5000.— furent destinés aux récompenses, c'est-à-dire la moitié de la somme qui, d'après nos normes, aurait dû être consacrée aux prix, pour un bâtiment dont le coût est devisé à un million de francs. Une autre somme de Fr. 5000.— est réservée pour la rétribution des 10 architectes qui devaient participer au concours restreint et qui sont maintenant personnellement invités à prendre part au concours général. La Caisse nationale se réserve pleine liberté en ce qui concerne l'élaboration des plans définitifs et l'exécution de la construction ; elle a le droit d'acheter tout projet intéressant au prix de Fr. 300.—.

D'après nos normes, le concours restreint aurait dû n'être

ouvert qu'à 6 architectes et non à 10. Ce premier manquement et le fait que la somme destinée à rétribuer ces 10 concurrents est retranchée de la somme totale consacrée aux prix ont eu pour conséquence de préjudicier considérablement les concurrents non personnellement invités. Les membres du jury déclarent qu'en dépit de leurs représentations il n'a pas été possible d'obtenir une amélioration des conditions du concours.

Le Comité central n'ignore pas la situation délicate du jury et la pression qu'il a subie; mais il estime qu'il eût été indiqué de refuser le mandat.

Dans ces conjonctures, nous sommes d'avis qu'il est plus important d'assurer le succès du concours, qui a trait à une importante construction de la Confédération, que d'exiger le respect strict des normes. Nous proposons donc de considérer ce cas comme exceptionnel. Il y aura cependant lieu de prendre des mesures pour prévenir le retour de faits semblables : ce sera l'affaire de la prochaine assemblée des délégués.

Il est à regretter que les conditions pour les non-invités soient si peu tentantes qu'on ne puisse guère compter sur une nombreuse participation. Si donc le résultat de ce concours n'est pas satisfaisant, il faudra en chercher la cause dans l'inobservation des normes.

Au nom du Comité central :

Le Président,
H. PETER.

Le Secrétaire,
A. HÄRRY.

*Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central,
du 12 septembre 1913.*

Concours de la fondation Geiser. — M. Pflegard est chargé de l'examen des projets de programmes pour les concours d'églises et de tours de villages et pour les relevés de la « Maison bourgeoise ».

Commission permanente pour les concours. — M. Pflegard est chargé de présenter des propositions pour la nomination d'une commission permanente qui surveillerait l'organisation des concours.

Concours pour le bâtiment des assurances, à Lucerne. — Il est décidé de publier dans les organes de la Société la façon de voir du Comité central à propos de ce concours. Cette affaire et la question des concours, envisagée dans sa généralité, seront d'ailleurs portées devant une assemblée des délégués convoquée spécialement.

Exposition du génie civil de Leipzig. — 31 membres se sont annoncés pour prendre part à la visite de cette exposition qui aura lieu sous la conduite du secrétaire.

Commission des questions professionnelles. — M. O. Anderwelt, absent de la Suisse, se retire de cette commission.

Cours sur les sciences économiques. — Les conférences de MM. Müller et Fehr sur la « Police des constructions » sont adressées gratis aux auditeurs. Les membres de la Société peuvent se les procurer pour le prix réduit de Fr. 2.50.

Il est pris acte de l'invitation à participer au *Congrès international des ingénieurs, à San Francisco*, en 1915.

*Changements dans l'état des membres
pendant le III^{me} trimestre 1913.*

1. Admissions.

Section de Berne : Greuter, Robert, Architekt, Bern, Dalmaziweg, 74; Schreck, Willy, Dipl.-Ingenieur, Bern, Sef-

tigenstr., 10; Frey, Karl, architekt, Biel; Hindermann, Hans, Architekt, Muri (Bern); Louis, Ad., Architekt, Bern, Viktoriarain, 5/II.

Section des Grisons: Brügger, Christian, Architekt, Kaiserslautern (Rheinpfalz).

Section de Fribourg: Chuard, Josef, ingénieur cantonal, Fribourg.

Section de St-Gall: Joos, Francis, Ingenieur, St. Gallen, Wildeggstrasse.

Section de Thurgovie: Ludwig, Walter, Ingenieur, Frauenfeld; Puorger, Josef, Ingenieur S.B.B., Romanshorn; Schmidhauser, Herm., Kulturingenieur, Frauenfeld; Stutz, Walter, Architekt, Frauenfeld.

Section vaudoise: Amiras, Oreste, ingénieur, Lausanne, Chemin de Malley, 7; Wintsch, Ed., ingénieur, Lausanne, Grancy, 26.

Section de Winterthour: Geilinger, Ed., Ingenieur, Winterthur.

2. Décédé.

Section de Soleure: Glutz, Ernst, Architekt, Solothurn.

3. Changements d'adresse.

Section de Berne: Leutenegger, Karl, Ingenieur, Bagdad-Bahnbau, Station Karapoūnar, via Konstantinopel (Konia), asiat. Türkei.

Section de St-Gall: Sigrist Emil, Ingenieur, St. Gallen, Langgasse, Gœthestr., 31.

Section vaudoise: Schmutz-Demeyriez, Paul, ingénieur, Compascio (Grisons); Chastellain, E., ingénieur, Lausanne, l'Abeille, Avenue Ruchonnet; Gilliard, Fréd., architecte, Lausanne, Place Montbenon, 5.

Section de Zurich: Stefler, Max, Architekt, Zürich, Englischviertel, 45; Probst, Eugen, Architekt, Zürich II, Scheideggstrasse, 8; Leemann-Buser, W., Architekt, Zürich, Mühlbachstrasse, 166.

Membre isolé: Schümperli, Jul., Zürich, Dufourstr., 163.

BIBLIOGRAPHIE

Ponts en arc, béton armé. C. Kehrsten, ingénieur. 235 pages et 504 fig. — Edition Ernst, Berlin. — Broché: Mk. 6.20. 3^{me} édition.

Ce petit livre, bien compris, a eu le succès de la seconde réimpression. Il mériterait aussi celui de la traduction française qui, mieux que l'édition allemande, mettrait à notre portée ses nombreux renseignements techniques et pratiques. Sans se perdre dans trop de considérations théoriques, ce manuel nous donne pourtant de bons exemples de calculs graphiques et analytiques, d'après Ritter et Müller-Breslau. Il ne néglige pas les méthodes approximatives si commodes pour le calcul des arcs encastrés. Nous y avons pourtant cherché en vain des données sur le calcul des efforts dus aux variations de température, qui eussent aussi justifié une note relative à l'ellipse d'élasticité, vraie caractéristique de l'arc élastique. Mais on ne peut tout avoir à la fois.

Le manuel, qui commence par des détails de garde-corps et de chaussée, et finit sur une intéressante étude des échafaudages, semblerait avoir retourné la marche du problème de construction, si le calcul logique ne poussait pas à cette intervention. Il donne de nombreux types de ponts, suggestifs tant comme goût que comme économie générale. A. P.

Commission allemande du béton armé. Recherches sur la rouille et l'adhérence du fer dans les mortiers et maçonneries. Prof. M. Gary. Edition W. Ernst, Berlin. 47 pages et 15 fig. Broché : 2 Mk. 80.

Les conditions qui régissent l'adhérence du fer et sa conservation dans les mortiers, font ici l'objet d'une étude approfondie, mais bien pessimiste. Au lieu de joints recouverts et de barres de fer noyées dans le mortier, nos éprouvettes de maçonnerie de moellons ou de briques ont leurs joints principaux tournés vers le haut, avec des barres de 50 mm. qui en sortent à la face supérieure, favorisant ainsi une pénétration fatale et rapide de l'eau de pluie et de l'action du gel. Les blocs eux-mêmes n'y ont en grande partie pas résisté, au point que les barres pouvaient se retirer à la main après cinq ans d'exposition.

La partie extérieure des barres, exposée à la pluie, a naturellement fortement rouillé, et l'oxydation s'est transmise régulièrement en avançant dans le bloc. Ces barres étaient les unes propres ou galvanisées ou rouillées, les autres peintes à la couleur minérale ou au bitume. Les meilleurs résultats sont acquis aux barres peintes à l'huile, puis noyées dans la maçonnerie de moellons au ciment portland. Elles ont réussi à se conserver presque intactes dans ces conditions peu ordinaires, qui nuisirent même au métal noyé propre dans le mortier de ciment. Le portland attaque le dépôt galvanique et le bitume protège mal. La porosité des briques se fait aussi défavorablement sentir.

Il faut noter que l'adhérence des barres peintes, très mauvaise les premières années, s'est retrouvée bonne à cinq ans, ensuite évidemment du retrait du ciment. Les meilleurs ancrages sont les fers plats passés à la couleur minérale. Ils doivent du reste être posés au ciment pour se conserver et adhérer sûrement. La chaux conserve mal le fer, même à l'air sec.

Ces expériences seraient inquiétantes pour la conservation du fer dans le ciment, si les maçonneries elles-mêmes n'avaient autant souffert et ne décelaient un trop grand pessimisme des essais. Jamais une construction sérieuse ne se trouvera dans de si mauvaises conditions sans une protection contre les intempéries. Et surtout, jamais une armature ne sortira du béton pour s'exposer à la pluie. Ce serait sa condamnation évidente. Retenons en tout cas que l'axiome de la protection absolue du fer par le ciment est contrové, et que seule une construction soignée et riche est à l'abri de la destruction à plus ou moins brève échéancé. Le fer rouillé ne dérouille pas, au contraire. A. P.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demande d'emploi.

Ingénieur, trois ans de pratique, constructions métalliques, béton armé, chemin de fer, ayant connaissances commerciales, cherche de suite ou pour époque à convenir, situation dans travaux publics, chemin de fer, hydraulique ou autres. Excellentes références.

Adresser les offres sous chiffre 1913 J. E. à la rédaction du Bulletin.